

COMPTE RENDU MUNICIPAL DU 24/11/2011

Présents : Mrs LABORDE, COURTY, LAHILLADE, LE GARREC, RIU, YVORA, TOUYA.
Mmes CLAVERIE, DUVERDIER, EXPERT, ADOUE, LESGARDS
Excusés : Mr LASSALLE et Mr SOMERVILLE.

Mme DUVERDIER Valérie est nommée secrétaire de séance.

*** Enquête Publique au sujet de la voirie du lotissement Coumes.**

Mr le Maire informe les membres présents du conseil municipal qu'il convient de classer la voirie du Lotissement Coumes dans la voirie communale afin de la transférer à la Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de procéder à l'enquête publique pour le classement de la voirie du lotissement Coumes dans la voirie communale.

CHARGE Mr le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Mr René Fialon est désigné Commissaire Enquêteur, il se tiendra à la disposition du public, à la mairie, le 16 décembre 2011 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le 17 décembre 2011 de 9h à 12h. La durée de l'enquête est de 15 jours, du 12 au 26 décembre 2011.

*** Demande de Mme Soussens.**

Mme Soussens demande au conseil municipal si celui-ci accepte de lui céder un ancien tableau noir de l'école, plus utilisé à ce jour. Le conseil répond favorablement à la demande pour la somme de trente euros.

*** Demande d'Annabelle Chuiton / Lubet.**

Dans le cadre d'une animation autour de la danse, A. Chuiton renouvelle une demande auprès du conseil municipal afin qu'une convention soit établie entre elle et la commune pour l'utilisation de la salle BCD de l'école. Les cours seront dispensés le lundi de 16h30 à 19h. Le conseil donne son accord.

D'autre part, elle fait également une demande pour l'utilisation de la salle des jeunes, le samedi de 10h à 12h30 pour dispenser des cours aux adolescents et une demande pour cette même salle pour des cours de danse aux adultes de 20h à 21h le mardi. Le conseil répond favorablement en fixant le tarif à 10€ / l'heure, pour la location. Toutefois, le conseil précise que ces conditions sont susceptibles d'être revues lors de l'élaboration des conventions avec les associations.

*** Emploi A.T.S.E.M Ecole.**

Le conseil propose la création d'un poste d'A.T.S.E.M du fait de l'accroissement du nombre d'enfants à l'école. Ce contrat prendra effet début janvier 2012 jusqu'aux vacances d'été, à raison de 3h par jour dans un premier temps. Les candidatures pour ce poste devront être envoyées à Mr le Maire jusqu'au 24 décembre 2011.

*** Portail école.**

Après avoir étudié trois devis concernant la motorisation du portail principal de l'école, le conseil valide la proposition de JLD Automatismes. Il lui sera demandé cependant de réétudier la proposition car certaines options ne seront pas utiles.

*** Ecole : travaux à réaliser**

Suite au dernier conseil d'école du 4 novembre 2011, la liste des travaux demandés par le corps enseignant a été soumise à la Commission Bâtiments qui précisera lors du prochain conseil municipal les opérations réalisées, en cours de réalisation ou programmées en précisant les échéances. Certains travaux étant plus urgents que d'autres. En ce qui concerne la demande de participation financière au projet de voyage scolaire, le conseil municipal demande à la Commission Ecole de lui fournir des précisions sur la teneur de ce voyage.

D'autre part, l'équipe enseignante a fourni une liste de petits matériels à acheter pour la salle de motricité notamment, pour un montant de 4235.00 € H.T. Après en avoir délibéré, le conseil décide que ces achats seront étalés sur 3 ans, à compter de 2012, les priorités seront définies par les enseignantes.

Mr le Maire tient à préciser que la kermesse n'a jamais été remise en cause, seule l'interdiction absolue de boire ou vendre de l'alcool dans l'enceinte de l'école devra être respectée.

Enfin, l'achat d'un sèche-linge pour la cantine est validé par le conseil.

*** Taxe Aménagement Urbain.**

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants;

Le conseil municipal décide :

- D'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal
- D'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, totalement
 - 1) Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+) ;
 - 2) Dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-1031 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;
 - 3) Les locaux à usage industriel et leurs annexes ;
 - 4) Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés.
 - 5) Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

*** Transfert de certains pouvoirs de Police à MACS.**

Suite à la demande de transfert de certains pouvoirs à MACS, le Maire souhaite conserver les pouvoirs de Police pour les manifestations culturelles, sportives ainsi que le pouvoir relatif à la circulation et au stationnement.

*** Demande A.P.E.**

Le conseil donne son accord à l'A.P.E pour occuper la place de l'Eglise le 4 décembre 2011 de 9h00 à 13h00 dans le cadre du Marché de Noël et éventuellement la salle des fêtes en cas de mauvais temps. Il est demandé au Président de l'A.P.E de contacter les Présidents de l'Amicale Sibusate qui occuperont le 3 décembre la salle des fêtes la veille.

Concernant la demande de prise en charge du goûter de Noël offert aux enfants de l'école, avec cette année, la participation de la Chorale et du Club 3^{ème} Age, le conseil accepte de financer ce goûter.

*** Proposition Commissaires titulaires et suppléants pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article 34 de la loi de finances rectificative pour 2010, qui fixe les modalités de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels a rendu obligatoire la création des commissions intercommunales des impôts directs (CIID) par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 22 septembre 2011 créant la commission intercommunale des impôts directs locaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE :

- De proposer en tant que commissaire titulaire domicilié dans le périmètre communautaire :
Madame CLAVERIE Monique

ET

- De proposer en tant que commissaire suppléant domicilié dans le périmètre communautaire :
Monsieur LAHILLADE Serge

*** Droit de Prémption Urbain biens immobiliers : Section D n°290, n°741 et 751 lots n°25 et 30, Section E n°420 lot n°4 Lotissement Prada, Section D n°798 Lotissement Capdebosc.**

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter.

*** Renouvellement Contrat Assurance CNP pour le personnel.**

Mr le Maire expose au conseil municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrive prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat. Après en avoir délibéré, Le conseil décide de reconduire le contrat avec le CNP et autorise le Maire à signer les formalités.

*** Projet révision aménagement forêt communale pour la période 2011/2015 établi par l'ONF.**

Le conseil émet un avis favorable au projet d'aménagement proposé et donne mandat à l'ONF pour demander l'application du Code Forestier pour cet aménagement.

*** Divers.**

- La Direction Environnement du Conseil Général des Landes a adressé à la mairie le compte-rendu de la patrouille de surveillance effectuée par les gardes-nature dans les Barthes sur notre commune. Rien de particulier n'est à

signaler.

- La Commune est informée que MACS dispensera de cotisation annuelle Macs Natation.
- Le Conseil Général a eu le plaisir de nous informer qu'il subventionnait 45% de l'étude de la valorisation fluviale de la commune, soit 7976.25 €. Le conseil municipal l'en remercie.
- Le conseil donne son accord à Mr Hall qui souhaite couper les arbres salissant les voitures stationnées Rue de Lacave.
- Mr et Mme Lasserre ont informé le conseil qu'il y avait un problème pour évacuer les eaux pluviales au niveau du 27 Quai de l'Adour. Le conseil demande à la commission voirie d'émettre un avis sur ce dossier.
- Au cours d'une réunion avec le SIBA, il a été évoqué la possibilité de faire porter l'aménagement fluvial par cet organisme qui a émis un avis favorable à cette idée.
- La commission voirie informe le conseil qu'il est projeté d'installer un radar pédagogique à l'entrée du village en venant de St Geours de Maremne. Le conseil ne s'y oppose pas si cela peut faire ralentir les véhicules.
- Le conseil a demandé à la Commission Bâtiments d'engager la démolition de la « Coccinelle ».
- La Commission Administrative a mis en œuvre les dispositions pour le contrôle des légionelles qui sera applicables en 2012.

* Les rendez-vous du mois *

Samedi 3 décembre : l'Amicale Sibusate organise une journée exceptionnelle retraçant près de 100 ans de carnivals à Saubusse à partir de 10h à la salle des fêtes. Possibilité de se restaurer sur place.

Dimanche 4 décembre : Marché de Noël organisé par l'A.P.E. sur la place de l'Eglise de 9h à 13h00.

Dimanche 11 décembre : Concert de Noël à l'Eglise de Saubusse à 17h30 avec la participation de deux Chorales de Capbreton. Entrée libre. Vin chaud et chocolat vous attendent après le concert.

Vendredi 6 janvier 2012 : Vœux du Maire : accueil à 18h30 à la salle des fêtes.